

GUIDE À LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE



Edition 2024-2025

1. Objectifs et actions

En tant qu'institution « participante » au programme Erasmus+ (2021-2027), la Haute École Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine (BBRUXEL85) a plus que jamais souhaité développer un réseau d'échanges de qualité et poursuivre son processus d'internationalisation en facilitant les opportunités de mobilité pour ses étudiant.e.s, mais également en accueillant les représentant.e.s internationaux.les (étudiant.e.s, enseignant.e.s) à Bruxelles qui assurent la promotion de l'international à domicile!

Depuis le Brexit, le Royaume-Uni ne participe plus au programme Erasmus+¹. Ainsi, les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peuvent plus effectuer de mobilité Erasmus dans ce pays. Toute mobilité au Royaume-Uni doit donc être financée et encadrée par d'autres programmes. Pour clarifier les opportunités restantes, nous distinguons une mobilité Erasmus+² (27 pays de l'Union Européenne, Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Serbie et Turquie) d'une mobilité FAMES (Fonds d'aide à la mobilité dans l'enseignement supérieur³ – financement issu de la Fédération Wallonie - Bruxelles) qui concerne tous les autres pays du monde, dont la Suisse et le Canada, par exemple.

Réaliser un séjour d'études ou de stage octroie deux grands avantages :

- L'exemption de tout minerval dans l'institution d'accueil
- La reconnaissance de l'entièreté des ECTS validés à l'étranger

Oui mais, quelles sont les raisons qui vous pousseraient à tenter l'expérience internationale ?

L'ARES a mis en place Le Fonds d'aide à la mobilité dans l'enseignement supérieur (FAMES), anciennement FAME, a été revu en 2023 pour devenir plus flexible et inclusif. Il permet de financer des mobilités étudiantes de plus courte durée, hybrides ou des stages pour jeunes diplômés

Le budget du FAMES a été revalorisé en 2022 à 3,1 millions d'euros par an, contre 1,7 millions précédemment, par suite d'un plaidoyer de l'ARES, de l'AEF-Europe et de la présidence du CSM.

Au – delà de *l'épanouissement personnel* plébiscité par les étudiant.e.s de retour de mobilité suite à leur expérience, les apports du séjour à l'étranger sont nombreux: l'ouverture

¹ Plus précisément depuis le 1^{er} janvier 2021.

² Erasmus+ reprend l'opportunité de réaliser un séjour d'études ou de stage dans les Communautés néerlandophone ou germanophone de la Belgique, on parle alors d'Erasmus BELGICA. Les conditions et la procédure pour y participer sont identiques.



à de nouvelles cultures, la découverte de langues étrangères, le développement de compétences interculturelles et l'acquisition d'une plus grande autonomie et adaptabilité,

Cette expérience contribue également l'élargissement des horizons professionnels et personnels, en fonction du pays / de la Région mais surtout de la discipline (travaux de M. Ballatore). La mobilité géographique peut ainsi servir d'accès à une forme de mobilité sociale : "*To move out in order to move up*" (cfr. Favell).

*Depuis 2016, les mobilités Erasmus+ sont également ouvertes pour les **étudiant.e.s récemment diplômé.e.s** (dans l'année).*

L'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur) souhaite contribuer à la sensibilisation des étudiants des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux enjeux et problématiques de la **coopération au développement**. Si vous souhaitez effectuer un stage dans un pays en développement ou que votre travail de fin d'études est en lien avec une problématique de développement et vous rendre sur place serait un plus non négligeable, par exemple pour récolter des données, vous êtes le candidat idéal pour ce type de mobilité.

L'ARES propose des **bourses de voyage** - stages de minimum **30 jours calendrier** dans un des 29 pays partenaires de projets de la Belgique⁴ – des **microprojets** – projets thématiques entre étudiants du Sud et du Nord – ou encore une action de **sensibilisation** – activité ponctuelle sur campus qui contribue à conscientiser les étudiants et le personnel sur les rapports Nord / Sud.

En bref, nous n'attendons plus que vous : tentez l'aventure !

2. Informations générales

...Partir, d'accord, mais pour aller où ?

Il existe trois sortes de mobilité :

- Erasmus Belgica : Communauté flamande ou germanophone de Belgique

⁴ Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Bolivie, Cambodge, Cameroun, Cuba, Ethiopie, Equateur, Guinée, Haïti, Indonésie, Kenya, Madagascar, Maroc, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, Pérou, Philippines, RD Congo, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Vietnam et Zimbabwe.

- Erasmus + : Europe et pays assimilés (27 membres de l'UE + Turquie, Norvège, Islande, Liechtenstein et Macédoine du Nord).
- FAMES (Fonds d'Aide à la Mobilité dans l'Enseignement Supérieur) : Hors Europe

Tout.e étudiant.e peut effectuer une mobilité internationale pendant ses études pour une période minimale de **60 jours** en hors-Europe (FAMES) ou **65 jours** en Europe (Erasmus +) ou **90 jours** en Flandre/Région germanophone (Erasmus Belgica) pour des stages et/ou **90 jours** pour des cours.

Une séance d'information au sein de chaque cursus aura lieu lors du premier quadrimestre de l'année académique pour évoquer les possibilités de mobilités, propres à chaque section, au moins deux quadrimestres avant la première possibilité de mobilité.

...Quelles sont les conditions requises ?

- Être inscrit.e comme "étudiant.e réguli.er.ère" à la Haute École Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
- Justifier d'une réussite académique qui permet la mobilité
- S'engager à suivre une formation dans la langue du pays de la mobilité au cas où elle ne serait pas maîtrisée.
- Suivre la formation à l'interculturalité organisée par l'institution
- S'investir dans l'accueil des étudiant.e.s ou enseignant.e.s « *incoming* » avant ou après son séjour à l'étranger.

...Et point de vue financement ?

Le montant de la bourse est calculé forfaitairement sur les trois critères suivants :

- L'obtention (ou non) du statut de "boursier" (allocataire CFWB) l'année antérieure à la mobilité.
- La destination (coût de la vie).
- La durée de la mobilité : les dates définitives du début et de la fin du séjour.
- Type de mobilité (stage ou académique)

Un complément de bourse est également prévu pour les personnes à mobilité réduite, **l'expérience internationale est ouverte à tou.te.s !**

Une fois le montant octroyé connu, nous procédons au versement en deux temps : la plus grande partie du montant total (80%) est versée dans un délai maximum de **30 jours** suivant votre arrivée chez le partenaire (voir les conditions dans la partie récapitulatif administratif) alors que la dernière tranche des 20% vous est remise suite à votre séjour, lors de votre retour en Belgique (voir les conditions dans la partie récapitulatif administratif).

Il n'y a donc pas de versement réalisé sur base mensuelle !

La bourse octroyée ne constitue qu'une **incitation** à la mobilité et ne couvre généralement pas l'ensemble des frais consentis.

Vous pouvez, par ailleurs, solliciter une aide complémentaire auprès du Conseil social via un courrier, décrivant votre situation économique particulière, à adresser à l'assistante sociale de la Haute École (assistante.sociale@helb-prigogine.be) qui traitera votre demande en toute confidentialité.

Le statut d'étudiant AMO⁵

Un.e étudiant.e AMO (dit.e ayant moins d'opportunités) est un.e étudiant.e à la mobilité limité et qui est éligible aux mécanismes financiers et formats de mobilité spécifiques du programme Erasmus+ :

- Étudiant.e.s allocataires d'une bourse d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Étudiant.e.s de condition modeste (ne remplissant pas les conditions pour une bourse d'études mais en situation financière fragile)
- Autres critères socio-économiques :
 - Bénéficiaires du revenu d'intégration sociale
 - Étudiants aidants proches
 - Étudiants avec un contrat de travail perdant des revenus pendant la mobilité
 - Étudiants "parents solo" partant avec un enfant
 - Jeunes diplômés ayant bénéficié du statut d'allocataire de bourse ou d'étudiant de condition modeste l'année précédente

⁵ Pour plus de détails : https://erasmusplus-archive.cfwb.be/index.php?eID=tx_securedownloads&p=88&u=0&g=0&t=1719642661&hash=a6d97dad8f1267de039e3094b7682b5209ef54eb&file=fileadmin/user_upload/Documents/AEF/Appel_2021/Inclusion/Inclusion_et_diversit%C3%A9_dans_l_enseignement_sup%C3%A9rieur_Erasmus__2021V2.pdf

- Participant.e.s à besoins spécifiques (conditions physiques, mentales ou médicales nécessitant un soutien supplémentaire)

Ces étudiant.e.s bénéficient d'un soutien financier et de formats de mobilité adaptés pour faciliter leur participation à un programme Erasmus+ :

- Accès à la mobilité de courte durée **de 5 à 30 jours** avec une composante virtuelle obligatoire.
- Mécanismes financiers spécifiques avec des contributions majorées (*Top-up Inclusion*)

...Et au niveau des langues ?

En général, le niveau demandé est le B2 pour les stages et certains partenaires académiques.

Il est fortement recommandé de pratiquer en regardant des films, séries, vidéos ou en écoutant de la musique dans la langue cible bien avant son départ. La réussite de la mobilité (et donc la réussite académique) dépend très largement de la capacité à communiquer avec les différent.e.s intervenant.e.s dans la mobilité : les enseignante.e.s du partenaire, les autres étudiant.e.s dans le cadre de travaux collectifs, les maîtres de stage, la patientèle (pour le paramédical), les client.e.s du lieux de stage.

Le test de langue OLS est obligatoire pour tous les participant.e.s aux activités de mobilité du programme Erasmus+. Il doit être réalisé avant le départ en mobilité, dans un délai d'1 à 2 semaines après réception de l'invitation par mail. Le test évalue les compétences linguistiques (compréhension orale et écrite, expression écrite) selon le Cadre Européen Commun de Référence (CECR). Il se déroule en ligne sur la plateforme **EU Academy**. Ce test est gratuit et confidentiel, seuls les participant.e.s et leur institution d'envoi reçoivent les résultats.

Les résultats du test n'ont aucune incidence sur le départ en mobilité ni sur le versement de la bourse Erasmus+, ils permettent d'accéder à des cours de langue en ligne gratuits sur la plateforme *EU Academy* pour améliorer son niveau. Un second test est parfois requis à la fin de la mobilité pour constater les progrès, selon les conditions du contrat de bourse.

- *Pour s'inscrire sur EU Academy :*
<https://academy.europa.eu/mod/page/view.php?id=7817>
- *Pour la première connexion EU Login :*
<https://academy.europa.eu/mod/page/view.php?id=7819>

... Je viens d'être diplômé.e, est-ce trop tard ?

Les jeunes diplômé.e.s doivent être sélectionné.e.s par leur établissement pendant leur dernière année d'études et doivent terminer leur stage à l'étranger dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme.

La différence administrative principale réside dans l'absence de couverture d'assurance contractée par notre institution d'enseignement. En effet, celle-ci n'est valable que pour ses propres étudiant.e.s.

3. Procédure

Mobilité 1^{er} quadrimestre / 2nd quadrimestre

Soyez attentif.ive.s à la date limite fixée par le partenaire (voir site Internet) pour lui envoyer votre candidature (*application form*)! Votre "lettre de sélection" suffit généralement pour justifier au partenaire votre statut d'étudiant.e international.e issu.e de la HELB.

Dans le cas d'une mobilité prévue entre septembre et janvier, l'étudiant.e devra éventuellement, en fonction des exigences posées par le partenaire (dont le calendrier), réussir en première session – nos partenaires du Nord de l'Europe demandent souvent d'être présent à la fin août la plupart du temps – et de remplir les documents d'inscription nécessaires dans le délai imparti (*application form*), typiquement entre mars et mai, soit avant même la session de juin. Lors de l'annonce officielle des résultats, nous validons (avec conditions éventuelles) ou annulons le "projet de mobilité" et vous fournissons des informations complémentaires sur les documents essentiels liés à la mobilité.

Dans le cas d'une mobilité prévue entre janvier et juin, l'étudiant.e concerné.e devra avoir validé les ECTS de l'année antérieure au plus tard en septembre de l'année en cours et devra également remplir et transmettre les documents d'inscription au dans le délai fixé par ce dernier – bien souvent, entre octobre et novembre au plus tard.

projet lors de cet "entretien de sélection". À ce titre, il/elle devra notamment justifier le choix de son lieu, les objectifs poursuivis par rapport à ses études, ses expériences antérieures à l'étranger, son niveau linguistique en fonction de la destination, ses performances académiques ainsi que son aptitude à être réactif.ve.

... Oui, mais concrètement ?

1. Candidature à la mobilité : remise pour le 30/12/2024

Les candidat.e.s sont sélectionné.e.s sur base de leur profil académique, de leur connaissance de la langue du pays de destination et de leurs motivations.

Le dossier de candidature est disponible sur le portail, dans l'onglet international.

En fonction des places disponibles chez nos partenaires, nous pouvons relancer des "offres de mobilité" en début d'année académique (septembre – octobre) prévues pour le second quadrimestre. Si nous recevons plus de candidatures que de places disponibles, un classement des candidatures se fera sur base des résultats académiques.

2. Entretien de sélection (mi-février / mi-mars)

Sur base d'une présentation du projet à la « commission Erasmus », comprenant :

- La direction de département ou le coordinateur de section, de stage ou le coordinateur international
- Un membre du bureau des Relations internationales.

L'étudiant.e présentera et défendra son

projet lors de cet "entretien de sélection". À ce titre, il/elle devra notamment justifier le choix de son lieu, les objectifs poursuivis par rapport à ses études, ses expériences antérieures à l'étranger, son niveau linguistique en fonction de la destination, ses performances académiques ainsi que son aptitude à être réactif.ve.

Une réponse est envoyée par mail à l'étudiant.e, dans un délai acceptable, pour lui indiquer la confirmation ou non de la prise en compte de sa demande de mobilité pour l'année académique ultérieure. Un deuxième entretien après la seconde session peut être prévu pour affiner le projet et tenir compte des résultats de la seconde session.

En cas de confirmation, l'étudiant.e recevra ensuite une attestation de sélection qu'il/elle pourra utiliser auprès du partenaire de mobilité (institution d'enseignement ou lieu de stage) pour officialiser sa demande de mobilité ainsi que le document de la "Charte Erasmus+"⁶ qui fixe les droits et devoirs des étudiant.e.s en mobilité.

3. Learning agreement.

Dans le cas d'une mobilité académique, l'étudiant.e recevra un document (convention d'étude ou *Learning agreement*) qui fixera les "équivalences" (cours manqués à la HELB et cours suivis chez le partenaire) en fonction du même nombre d'ECTS, assurant ainsi la transparence dans son cursus et une nécessaire visibilité pour ses résultats obtenus. Même si une certaine souplesse existe, des contenus et compétences similaires doivent être visés à travers les cours dans les deux institutions.

Dans le cadre d'une mobilité de stage, une convention de stage (aussi appelée *Learning agreement* ou *traineeship agreement*) sera établie.

Dans les deux cas, ce document devra être approuvé et signé par le/la candidat.e, l'institut d'accueil et l'institution d'origine (en l'occurrence, le coordinateur mobilité de la section).

⁶ https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/2021-09/Erasmus-ECHE-certificat_vert-FR.pdf

Programme de parrainage ou "buddy program"

Une dynamique de "tutorat étudiant" est valorisée au sein de la Haute École afin que nos étudiant.e.s (en partance pour une mobilité) puissent, en fonction de la provenance et de la formation des étudiant.e.s, devenir marraines ou parrains des étudiant.e.s *Incoming*.

La Haut Ecole s'engage à offrir un soutien personnalisé aux étudiant.e.s internationaux.ales pour faciliter leur intégration. Les nouveaux arrivant.e.s sont guidé.e.s et accompagné.e.s par les Buddies qui les aideront à surmonter les barrières linguistiques et culturelles. De plus, les Buddies fourniront une assistance dans divers domaines tels que les démarches administratives, la découverte de la ville et les activités culturelles. Ce programme de parrainage favorise les échanges interculturels et contribue à enrichir l'expérience des étudiants internationaux et de la HELB.

4. Formation à l'interculturalité.

Dans l'optique de préparer les candidat.e.s à la rencontre d'autres cultures, d'autres manières de vivre ensemble, une brève formation à l'interculturel est organisée en s'orientant après quelques notions théoriques sur la pratique par des mises en situation. Cette formation se déroulera sur une journée, fin juin (l'année académique précédant la mobilité). La présence des candidat.e.s est obligatoire pour tous ceux qui ne partent ni en Belgique ni en France métropolitaine. En cas d'absence à cette formation, un travail, d'ampleur équivalente, sera à remettre.

5. Contrat de bourse.

Lorsque le *Learning Agreement* est signé, un contact est à prendre avec Monsieur COPPIN, responsable du Bureau des Relations Internationales (etienne.coppin@helb-prigogine.be) pour l'établissement et la signature du contrat de bourse.

...Et ensuite, qui répondra à mes questions ?

Une guidance aura lieu à distance avec une fréquence déterminée en fonction du type de mobilité – académique ou stage – et de l'épreuve du TFE, s'il s'agit d'un séjour en dernière année de formation.

L'étudiant.e étant autonome dans son projet de mobilité, c'est à lui/elle de se tenir au courant des activités à mener, documents à remplir, travaux à effectuer pendant son séjour à l'étranger.

Ce suivi sera cependant assuré à la fois par l'intermédiaire du titulaire en charge de l'étudiant (personne – relais) pour la dimension pédagogique ainsi que le bureau des Relations internationales, pour la part administrative.

...Et concernant mes évaluations, comment ça se passe ?

De manière générale, si vous effectuez une mobilité de stage (pour une durée minimale de **65 jours** en Erasmus, **60** en FAMES), l'évaluation finale revient à la personne - relais de notre institution : le partenaire effectue un document d'évaluation que nous prenons en compte, mais nous fixons le résultat final en validant (ou non) le nombre d'ECTS prévu.

Si vous partez en mobilité académique (cours uniquement ou cours et stage) – l'évaluation est remise par le partenaire via un bulletin ("*transcript of records*"), dans un délai d'environ un mois suivant la fin de la mobilité.

Dans les deux cas cités, nous recevons normalement votre bulletin qui indique si vous validez les ECTS et avec quel degré de réussite : une échelle de conversion (disponible sur le sur le portail) permet d'adapter vos performances chez le partenaire à notre système d'évaluation.

... Et si je ne valide pas certains ECTS durant ma mobilité ?

Dans le cas de stage, vous devez refaire une expérience de stage chez nous pour le même nombre d'ECTS et la notation finale appartient à la HELB.

En ce qui concerne la mobilité académique, si les conditions le permettent, vous pouvez représenter l'examen chez le partenaire, à distance chez nous si le partenaire l'autorise où représenter l'un des cours inclus dans vos équivalences pour le même nombre d'ECTS (ce qui semble difficile puisque vous n'avez pas pu le suivre vu votre absence). Les trois options sont possibles pourvu que le nombre d'ECTS soit respecté...

Témoignage

Afin d'assurer un suivi de votre expérience et dans un souci de transmission réaliste pour les étudiant.e.s intéressé.e.s, nous vous demandons de préparer un support visuel, plus précisément une courte vidéo, relatif aux différentes dimensions de votre séjour que nous diffuserons aux séances d'information en début d'année académique suivante, idéalement en votre présence pour les explications ! La vidéo est disponible sur le portail, à disposition des futurs candidats

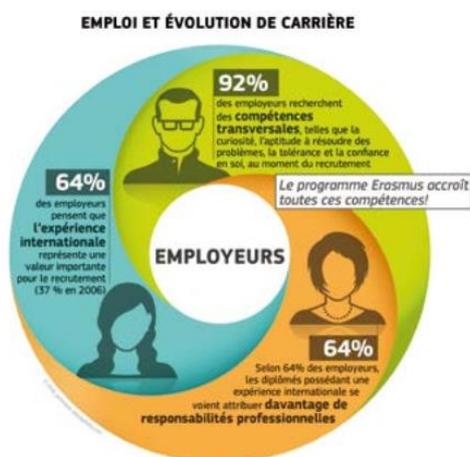
Supplément au diplôme EUROPASS

Un document distinct officiel relatif à votre expérience internationale sera édité. Il est complémentaire à votre « supplément au diplôme ». Il traduit une reconnaissance du travail effectué dans un autre contexte d'apprentissage, autrement une plus-value visible et intéressante pour renforcer votre potentiel auprès d'un employeur.

L'étude *Hidden Competences* montre que les entreprises qui veulent rester compétitives dans un contexte économique globalisé, et toujours en mouvement doivent s'intéresser dans leur processus de recrutement aux compétences dites « internationales » : la productivité, la curiosité et la résilience, des compétences particulièrement développées lors d'une expérience de mobilité.

Extrait de :

https://agence.erasmusplus.fr/wpcontent/uploads/2019/12/2233_guide_employabilite.pdf



4. Récapitulatif administratif

...Et en termes de documents, ça donne quoi ?

En tant que "bénéficiaire de la mobilité", vous êtes évidemment l'acteur principal de votre séjour et responsable d'assurer le suivi par rapport à l'ensemble des documents officiels à faire remplir et signer avant, pendant et après votre période à l'étranger.

Avant le départ

1. Learning Agreement

2. Contrat de bourse

3. Test linguistique

4. Assurance

5. Formalité d'entrée sur le territoire

1. Learning agreement

- **For studies** : pour les étudiant.e.s qui suivent uniquement les cours

Ce document reprend les cours que vous suivez dans l'institution d'accueil et les cours chez nous qui sont remplacés (avec transfert des résultats) par les cours suivis dans l'institution d'accueil. Il comporte trois parties (AVANT - PENDANT et APRÈS), il va de soi que vous devez avoir rempli et obtenu la signature des trois parties (vous-même, coordinateur international HELB de votre section et coordinateur partenaire étranger) AVANT votre départ pour la première partie.

- **For traineeships** : pour les étudiant.e.s qui effectuent un stage

Ce document reprend le programme de votre stage et comporte trois parties (AVANT - PENDANT et APRÈS), il va de soi que vous devez avoir rempli et obtenu la signature des trois parties (vous-même, coordinateur international HELB de votre section et coordinateur partenaire étranger) AVANT votre départ pour la première partie.

- **For studies and for traineeships** : pour les étudiant.e.s qui effectuent un stage et des cours

Deux *Learning Agreement* vous seront demandés (voir détail ci-dessus). Il va de soi que vous devez avoir rempli et obtenu la signature des trois parties (vous-même, coordinateur international HELB de votre section et coordinateur partenaire étranger) AVANT votre départ pour la première partie (P4) du *Learning agreement for traineeships* et du *Learning agreement for studies*.

La durée du séjour doit respecter des minimaux (60 ou 90 jours) et les dates de début et de fin ne doivent pas tomber un week-end.

2. Contrat de bourse

/\ ce document doit être complété et signé AVANT votre départ /

Vous devez prendre contact avec Monsieur COPPIN (etienne.coppin@helb-prigogine.be) afin de préparer votre dossier administratif et signer votre contrat de bourse. Au moment où vous connaîtrez vos dates effectives certaines de séjour (départ & arrivée). Dans le cadre du processus « *Erasmus Without paper* », le contrat sera signé numériquement.

3. Soutien linguistique en ligne (OLS)

Pour toute mobilité non francophone, vous devrez effectuer une évaluation en ligne de vos compétences linguistiques AVANT votre période de mobilité, ce qui constitue une obligation fixée par l'Europe liée au versement de la première tranche de votre bourse (80 %). Ce test est à effectuer en ligne, il dure en moyenne une demi-heure. Une dispense est possible pour les étudiant.e.s natif.ve.s.

4. Assurance

L'assurance souscrite par l'institution couvre les accidents que vous encourriez lors de vos cours ou de vos stages et elle vous couvre également pour les dégâts que vous occasionnez lors de vos cours ou de vos stages. Elle est intégralement reprise sur le portail et est "traduite" en détail dans votre "contrat de bourse" également. En fonction de certaines destinations, une assurance privée santé et rapatriement doit être souscrite. Pour les mobilités Erasmus, la carte de mutuelle suffit (après déclaration préalable auprès de celle-ci).

Les Jeunes Diplômés ne bénéficient pas de cette couverture.

5. Formalités d'entrée

Si vous êtes citoyen.ne européen.ne et que vous partez dans un autre pays de l'UE, la carte d'identité est généralement suffisante. Cependant, certains pays comme la Suède peuvent exiger un visa même pour des séjours de moins de 3 mois.

Pour les pays hors UE, le visa est souvent obligatoire, surtout pour les séjours de **plus de 90 jours**. Renseignez-vous sur les exigences spécifiques du pays d'accueil. Faites votre demande auprès de l'ambassade ou du consulat du pays concerné, entre 3 et 6 mois avant votre départ. Vous devrez remplir un dossier avec des pièces justificatives (passeport, photos, motif de séjour etc.) et payer des frais variables selon les pays.

Pendant le séjour

6. Attestation de séjour début de mobilité

6. Attestation de séjour début de mobilité

Dès votre arrivée, nous pourrons activer le versement de votre bourse (80 %) dès la réception de votre attestation de séjour complétée par votre stage ou votre institution dans les plus brefs délais pour la première partie (*Arrival Form*). Ce document doit être envoyé par mail à etienne.coppin@helb-prigogine.be. La date de la signature doit correspondre à celle du début de la mobilité.

Au retour

6. Signature
départ/
attestation de
présence

7. Rapport final

8. Vidéo de
présentation

9. Evaluation

7. Attestation de séjour fin de mobilité

Nous activerons le versement de votre bourse (20 %) dès la réception de votre attestation de séjour complétée, dernière partie (*Departure form*) qui aura été complétée par un responsable de l'institution d'accueil. Attention, la date doit correspondre à celle mentionnée sur votre *Learning Agreement* et votre contrat de bourse.

8. Rapport final de mobilité

Votre rapport final de mobilité à soumettre en ligne via un mail automatique que vous allez recevoir (pour les bénéficiaires d'Erasmus et FAMES, ceux du ARES ont un autre rapport).

9. Vidéo de présentation de votre mobilité

Au début de votre mobilité, vous avez reçu un mail vous expliquant le contenu de la vidéo. Vous aurez également une vidéo tutorial détaillant comment réaliser simplement un montage vidéo.

10. Évaluations

L'institution d'accueil ou le lieu de stage est tenu de fournir une évaluation sauf dans le cas des Jeunes Diplômés. Une copie de cette évaluation, soit par le remplissage de la partie « *after the mobility* » du *Learning Agreement* (signé) ou au moyen d'un TOR (*Transcript of Records*) doit parvenir au service IRO. Le supplément Europass sera basé sur ces informations.

5. Infos complémentaires.

Ne pas oublier :

Soins de santé : être en possession de la **carte européenne de soins de santé** délivrée par votre organisme assureur (mutuelle). Vérifier si le pays qui va vous recevoir n'a pas d'autres exigences en matière de santé (exemple : vaccination spécifique pour certains paramédicaux).



Bon à savoir :

- Si vous n'êtes pas de nationalité européenne, renseignez-vous longtemps à l'avance sur la nécessité d'un visa éventuel.
- Réservez votre moyen de transport longtemps à l'avance (dès que vous remplissez TOUS les critères)
- L'assurance de l'école vous couvre pendant tout votre séjour (disponible sur le portail).
- Les frais éventuels de rapatriement ne sont pas couverts.
- Vérifiez que votre carte bancaire permette des retraits à l'étranger.
- Photocopiez tous les documents officiels qui partent avec vous (C.I., carte mutuelle, carte de banque, billets de transport – retour, permis de conduire éventuel etc.), au cas où.
- Conserver une liste des numéros d'urgence et de l'ambassade/consulat belge au sein du pays d'accueil.
- Prenez garde aux arnaques en ce qui concerne les logements et évitez d'effectuer des versements sans avoir eu de contact direct avec votre correspondant.e.